

Initiatives ministérielles

Nous n'avons trouvé personne au Canada qui ose dire du bien de ce document.

Le gouvernement a aujourd'hui la chance et le devoir de réfléchir à nouveau à sa politique étrangère et de commencer à se poser de graves questions sur la façon dont le Canada pourra assumer ses nouvelles responsabilités dans ce nouveau contexte. Comment le Canada pourra-t-il assumer ses responsabilités vu sa situation géopolitique tout à fait unique, lui qui est coincé entre les deux superpuissances.

Que pouvons-nous faire dans l'Arctique canadien pour assurer la sécurité commune, pour inspirer la confiance et pour prendre diverses autres mesures qui garantiraient à chacune des deux superpuissances que l'Arctique canadien n'est pas utilisé d'une façon qui la menace. Nous avons l'occasion d'innover quant à la façon d'influencer les relations futures des superpuissances.

De toute évidence, les deux superpuissances en sont venues, par des chemins différents, à la fin de leur hégémonie dans leur sphère d'influence respective. La fin arrive plus rapidement en Union soviétique. Les États-Unis pensent encore que l'Amérique centrale leur appartient, comme en témoigne l'invasion de Panama. Que cela leur plaise ou non, le jour approche où le monde ne sera plus divisé entre ces deux camps.

Nous allons vivre dans un monde multipolaire, pour le meilleur et pour le pire. C'est dans ce monde multipolaire que le Canada aura la chance de faire ce qu'il fait le mieux. C'est le genre de rôle constructif de médiation et de maintien de la paix que les Canadiens se sont taillé au fil des ans et dont l'importance s'accroîtra dans ce monde multipolaire. C'est une occasion pour le gouvernement de faire preuve d'innovation. Je suis heureux d'avoir pu, dans le contexte de ce projet de loi, l'encourager dans cette voie.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je vais reprendre dans une certaine mesure l'argument du député de Winnipeg Transcona concernant les responsabilités du Canada dans le genre de situation où nous nous trouvons. Nous, du Nouveau Parti démocratique, n'avons aucune difficulté à appuyer le projet de loi en question et nous avons l'intention de le faire. C'est une mesure modifiant la Loi sur les conven-

tions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce.

Le projet de loi lui-même vise à incorporer les deux protocoles qui ont été signés en 1977, les annexes 5 et 6, dans le projet de loi actuel, la Loi sur les conventions de Genève. Ce sont les parties de ce projet de loi que nous acceptons. Nous avons signé ces protocoles en tant que pays et nous comptons sur nos experts pour veiller à ce que nous ne nous soyons pas mis dans une situation difficile. Par conséquent, nous nous réjouissons de ce projet de loi et nous l'appuierons.

• (1650)

Mais ce genre de projet de loi présente un problème, en ce qui concerne les rapports historiquement très agressifs du Canada et son obligation d'imposer ses vues pour dominer et contrôler.

Ce genre de projet de loi établit les règles de guerre, et ainsi nous avons tendance à la légitimer comme moyen de résoudre les problèmes entre les pays ou à l'intérieur des pays. Une des mesures du projet de loi étend la convention de Genève aux droits de l'homme et à la protection des prisonniers et des enfants dans les pays où il y a eu des insurrections, où il y a une sorte de guerre que certains appelleront guerre de libération et d'autres révolution.

Le fait même que nous ayons besoin d'une telle convention prouve dans une certaine mesure que l'humanité reste barbare. On a souvent décrit la guerre comme étant la légalisation du carnage de l'humanité, la légalisation de la tuerie. Ces conventions font partie des règles auxquelles les belligérants sont censés s'astreindre. Je suppose que c'est mieux que de n'avoir ni règles, ni conventions, mais nous, Canadiens, faisons preuve d'hypocrisie—comme les autres pays du monde, d'ailleurs—quand nous prétendons vouloir la paix et travailler pour la rétablir, alors que nous jugeons nécessaire d'avoir des règles qui rendent la guerre moins barbare qu'elle ne le serait autrement.

C'est hypocrite aussi, en ce sens que cela tend à promouvoir les conflits armés et à dire que si vous faites la guerre sans vous écarter de ces règles, on vous jugera moins sévèrement.

Comme mon collègue de Winnipeg Transcona l'a dit, les Canadiens—et le reste du monde, je suppose—ont une définition très ambiguë du concept de sécurité. Les préparatifs que font les pays au nom de la sécurité donnent souvent des résultats tout à fait contraires. Si vous concevez la sécurité comme le moyen d'assurer normalement la sécurité de la personne, du pays, de la